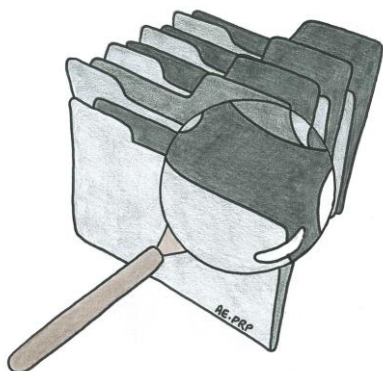


Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



## Public visé

---

Chefs d'entreprises, chefs d'établissement publics ou privés, personnes chargées de la santé et de la sécurité, cadres et agents de maîtrise d'entreprises utilisatrices, extérieures ou sous-traitantes devant collaborer à une même opération sur un lieu de travail, ou collaborer dans le cadre d'une opération de chargement ou de déchargement.

## Prérequis

---

Aucun

## Type d'action

---

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

## Codes de formation

---

**Formacode** : 42818 – Système management santé sécurité travail

**NSF** : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

## Textes officiels se rapportant à l'action de formation

---

- Plan de prévention : Articles R4511-1 à R4514-10 du code du travail
- Protocole de sécurité : Articles R4515-1 à R4515-11 du code du travail

## Durée

---

7 heures (1 jour)

## Périodicité

---

A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs

## Nombre de participants par groupe

---

10 personnes maximum

## Moyens d'encadrement

---

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

## Moyens pédagogiques

---

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

## Moyens d'évaluation

---

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## Objectif de la formation

---

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de concevoir et mettre en œuvre un plan de prévention ou un protocole de sécurité afin de prévenir les risques liés à la coactivité.

## Programme détaillé de la formation

---

### ■ Enseignements théoriques

- ↳ Introduction à la sécurité du travail (statistiques, principes généraux de prévention)
- ↳ Relations Entreprise Utilisatrice / Entreprise Extérieure en matière de sécurité
- ↳ Responsabilité pénale des intervenants
- ↳ Modalités de réalisation d'un plan de prévention (étapes, forme, contenu) :
  - Appel d'offre
  - inspection commune préalable, analyse et réunions
  - Encadrement et information du personnel
  - Suivi du plan de prévention
- ↳ Modalités de réalisation d'un protocole de sécurité
- ↳ Exemples d'accidents et de jurisprudences

### ■ Enseignements pratiques

- ↳ Modèle de plan de prévention et de protocole de sécurité

### ■ Bilan de la formation

## Tarif

---

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter